

Annonce des cotisations, des plans de chasse et de la participation financière des territoires

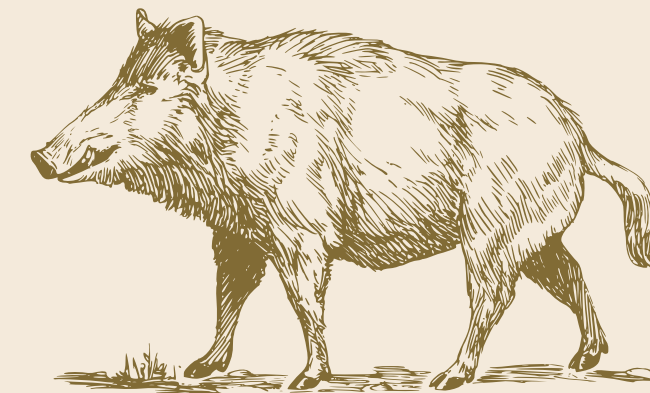
Assemblée Générale - 03 avril 2026

Cotisations 2026-2027

- Timbre fédéral : 98€
- Timbre temporaire 9 jours : 50€
- Timbre temporaire 3 jours : 25€

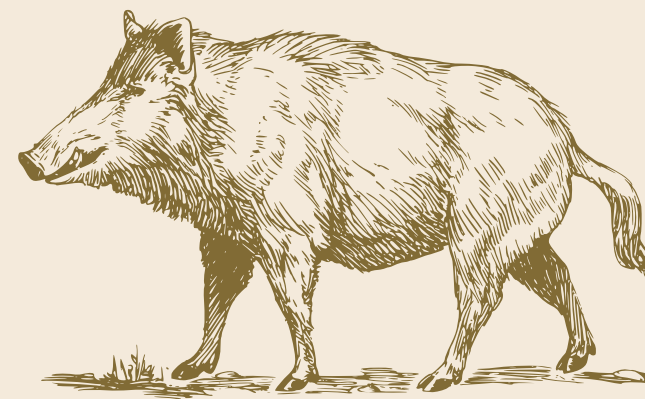
- Vignette sanglier : 22€
- Vignette temporaire sanglier 9 jours : 12€
- Vignette temporaire sanglier 3 jours : 7€

- Adhésion territoriale : 130€



Promotions exceptionnelles 2026-2027

➔ **Exclusivement pour les chasseurs** *dont la première validation a été réalisée en 2025-2026 :*
Timbre fédéral : 63€*



* Remise de 35€

Participations financières

Plan de chasse

2026-2027

- Cerf élaphe : 80€
- Cerf élaphe de substitution : 160€
- Daim : 37€
- Mouflon : 30€
- Chevreuil : 17.50€
- Animaux plan de chasse échappés d'enclos : 2.50€
- Animaux plan de chasse en enclos : 2.50€
- Coût fabrication bracelet : 2.50€





Participation financière des territoires pour lesquels est délivré un carnet de battue 2026-2027

La méthodologie et le principe d'application de la participation financière des territoires de chasse au travers du plan de gestion du sanglier ont été approuvés par l'assemblée générale dématérialisée du 3 avril 2021. Ils restent identiques pour la saison 2026-2027.

➔ **Participation financière** = part fixe de base 150€ + part variable en fonction des classes des indemnisations de la commune

- **Commune verte** : aucune indemnisation, part variable = 0
- **Commune orange** : indemnisation inférieure à 1000€ = part variable à 150€
- **Commune rouge** : indemnisation supérieure à 1000€ mais ne faisant pas partie du top 20 = part variable à 250€
- **Commune grise** : 20 communes les plus indemnisées = part variable à 450€
- **Commune noire** : commune point noir = part variable à 650€

Rappel : c'est la commune dont la surface de chasse est la plus grande (cf. cartographie du carnet de battues) qui servira à fixer le montant de la part variable pour le ou les carnets de battue situés sur plusieurs communes.